

Orange | Santé | Conjoint

SALARIE

Nom - Prénom
N° Sécurité sociale

RÉSERVÉ À NOTRE ORGANISME

N° ENTREPRISE

CONJOINT DEMANDANT SON AFFILIATION

à titre individuel et onéreux au régime Frais de santé

Nom
Nom de Naissance
Prénom
N° Sécurité sociale
Civilité M. Mme
Situation marié(e) concubin(e) Pacsé(e)
Date de naissance Pays de naissance
Commune de naissance

Rés, Bât, Appt.
N° Adresse

Code postal Ville
Téléphone
E-mail
Date d'effet de l'adhésion souhaitée

POUR FACILITER L'ENREGISTREMENT DE VOTRE BULLETIN

- 1- Ecrivez en lettres capitales.
- 2- Remplissez le mandat de prélèvement SEPA.
- 3- Joignez les pièces suivantes
 - la photocopie de l'attestation jointe à votre carte vitale, et celle pour chaque membre de votre famille bénéficiant du contrat Santé,
 - votre relevé d'identité bancaire.
- 4- Dater, signez votre bulletin et renvoyez le tout par courrier à :
Malakoff Humanis - Equipe Orange
CP 240
303 rue Gabriel Debacq
45953 Orléans cedex 9

ou directement via le site internet
www.prevoyons.com / ESPACE
PERSONNEL

Pour toutes informations :
Mail : prevoyance@malakoffhumanis.com
Tél. : 09 69 39 72 72
(appel non surtaxé)

L'affiliation, souscrite pour un an, est renouvelable par tacite reconduction. Elle est maintenue tant que le contrat de travail du salarié de l'entreprise n'est pas rompu. Elle cesse automatiquement à la date de fin du contrat de travail (ou au terme de la période de portabilité de l'ancien salarié).

Le conjoint peut demander sa radiation au 31 décembre de chaque année, par lettre recommandée, adressée à Malakoff Humanis deux mois avant cette date.

VOS COTISATIONS

La cotisation, indexée sur le plafond de la Sécurité sociale, est fixée à 95,28€ par mois pour le régime général (au 1^{er} janvier 2025).

La cotisation, indexée sur le plafond de la Sécurité sociale, est fixée à 66,16€ par mois pour le régime Alsace Moselle (au 1^{er} janvier 2025).

La cotisation est prélevée mensuellement sur le compte de l'affilié, remplir le mandat de prélèvement SEPA et joindre un relevé d'identité du compte à débiter.

VOS GARANTIES

Les remboursements du régime complètent ceux de la Sécurité sociale et le cas échéant de tout autre organisme dans les limites précisées pour chaque acte médical.

Vous bénéficiez de la couverture complémentaire santé :

- le premier jour de votre affiliation :
 - si celle-ci est intervenue dans les deux mois qui ont suivi l'affiliation de votre conjoint (ou le mariage, le PACS, le concubinage) et dans les mêmes conditions de garanties que votre conjoint,
 - si celle-ci est consécutive à la couverture "santé" accordée à titre gratuit (conjoint à charge) dans le cadre du contrat collectif,
- le premier jour du mois qui suit les six premiers mois d'affiliation pour les frais d'optique, et de prothèses et implants dentaires si votre affiliation est intervenue plus de deux mois après celle de votre conjoint (ou le mariage, le PACS, le concubinage).

Les autres postes sont garantis le premier jour de votre affiliation.

Attention : En cas de changement de situation professionnelle (vous permettant d'être couvert gratuitement), vous devez nous en informer immédiatement. En effet, aucun remboursement de cotisation ne sera accordé en cas de déclaration tardive.

Je souhaite recevoir des informations sur les offres, produits et services des organismes assureurs par e-mail par sms

Si vous avez coché la (les) case(s) ci-dessus, les données à caractère personnel sont collectées pour les besoins de votre demande d'adhésion mais sont également susceptibles d'être utilisées à des fins d'information sur les offres, produits et services proposés par le groupe Malakoff Humanis et ses partenaires en charge d'activités confiées par le groupe Malakoff Humanis.

Le soussigné, certifie complets et exacts les renseignements portés sur la présente demande et s'engage à signaler tout changement dans sa situation.

À le

Signature du conjoint précédée de la mention "lu et approuvé"